
Quel avenir pour le village Leclanché ?

L'ancien site de production de l'usine Leclanché sis à l'avenue de Grandson est aujourd'hui occupé par une centaine de locataires qui par leur activité offrent une seconde vie à cette friche industrielle. Les artisans, artistes, et autres fiduciaires qui occupent le site se sont récemment structurés en association pour promouvoir les activités exercées sur le site et pour défendre leurs intérêts.

Si la richesse culturelle et économique que représente ce foisonnement d'activités est à saluer et à encourager, force est de constater que l'avenir du *village Leclanché* semble compromis. En effet, le propriétaire des lieux (Leclanché SA) n'a jamais caché sa volonté de vendre ces locaux. Par ailleurs, ce secteur est identifié par le projet d'agglomération comme un site stratégique prioritaire à développer destiné à accueillir plus de 600 habitants et pas loin de 550 emplois. Cette revalorisation s'inscrit également dans la volonté de la Municipalité de soigner ce périmètre pour en faire une véritable porte d'entrée de la ville. Ce site représente donc un enjeu primordial pour le développement de l'agglomération.

Ainsi, afin d'éviter d'une part que les différents locataires ne se retrouvent subitement à la rue et d'autre part que de longues procédures ne bloquent la création d'un nouveau morceau de ville, comme le prévoit le projet d'agglomération, il nous semble important de mener rapidement une réflexion sur l'avenir de ce site et de ses occupants.

Nous demandons donc à la Municipalité d'établir un rapport présentant un état des lieux du secteur considéré et des activités qui s'y déroulent, ainsi que ses intentions quant à l'avenir du site et de ses occupants. Ce rapport comprendra notamment les éléments suivants :

- Un inventaire des types d'activités qui s'y déroulent ;
- Les possibilités de poursuivre ces activités en les adaptant, si nécessaire, aux normes en vigueur ;
- Le programme de mise en œuvre des mesures préconisées par le projet d'agglomération dans ce secteur ;
- La prise en charge des coûts liés à la dépollution du site ;
- Les possibilités de relocalisation des occupants sur un ou plusieurs autres sites et de prendre d'autres mesures permettant de préserver et d'encourager des activités diversifiées et dynamiques en ville d'Yverdon.

Afin de défricher la question, je vous propose de renvoyer ce postulat en commission ce qui nous permettra d'avoir un premier débat sur ces différentes propositions. Je vous remercie.

Vassilis VENIZELOS